

Ferrand a bénéficié d'une justice d'exception



Non monsieur Ferrand, vous n'êtes pas **"lavé de tout soupçon"** comme vous le clamez haut et fort, depuis que le parquet de Brest a annoncé le classement sans suite de l'enquête qui vous visait, en tant qu'ancien DG des Mutuelles de Bretagne.

Car si **prescription** veut dire **intouchable** aux yeux de la justice, ce mot ne veut pas dire **blanchi** aux yeux des citoyens. Loin s'en faut.

Tout d'abord, si vous étiez totalement blanchi, l'association anti corruption FRICC ne porterait pas plainte une nouvelle fois, avec constitution de partie civile.

Plainte pour délit d'entrave aux fonctions de commissaire aux comptes dans cette affaire des Mutuelles de Bretagne, dans laquelle vous avez été impliqué.

Car ce classement sans suite, le FRICC le juge "un peu léger"

!

Ensuite, si vous étiez totalement blanchi, vous seriez à nouveau ministre et un certain nombre de députés ne souhaiteraient pas votre départ de la présidence du groupe LREM.

Enfin, au delà de cette décision de justice particulièrement clémente à votre égard, il reste le sentiment des citoyens.

Pour eux, prescription ou pas, preuves suffisantes ou pas, vous êtes toujours soupçonné d'avoir enrichi votre compagne au détriment des affiliés aux Mutuelles de Bretagne.

Comme le soulignait le Canard enchaîné à l'époque, la part de la SCI appartenant à votre compagne et montée dans l'urgence, a été multipliée par 3000 en 6 ans, suite aux 184 000 euros de travaux engagés par les Mutuelles de Bretagne avant de signer un bail de location. Joli rendement !!

Un futur locataire qui, avant de s'installer dans les locaux, finance les travaux normalement à la charge du propriétaire, ce n'est pas courant !

Quant au prêt bancaire, toujours selon le Canard enchaîné, il a été obtenu après promesse de bail avec un loyer annuel de 42000 euros à la charge des Mutuelles de Bretagne.

La presse avait relevé en outre, des petits arrangements bien sympathiques qui indiffèrent la justice mais intriguent encore les citoyens.

http://www.lexpress.fr/actualite/politique/les-petits-arrangements-de-ferrand-a-l-assemblee-pour-promouvoir-les-mutuelles_1915579.html

Par conséquent, monsieur Ferrand, il est particulièrement déplacé de pavoiser, tout en vous posant en victime, parce que la justice vous a exonéré de toute responsabilité dans cette affaire.

La prescription n'a jamais été un label de virginité. Elle permet simplement de passer opportunément à travers les gouttes.

Votre cas symbolise, aux yeux de millions de citoyens, cette justice à deux vitesses que dénonçait notre poète le plus renommé.

“Selon que vous serez puissant ou misérable, – Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.”

Jacques Guillemain